



RAPPORT DU JURY

2
0
2
4

Concours
Cadre territorial de santé paramédical

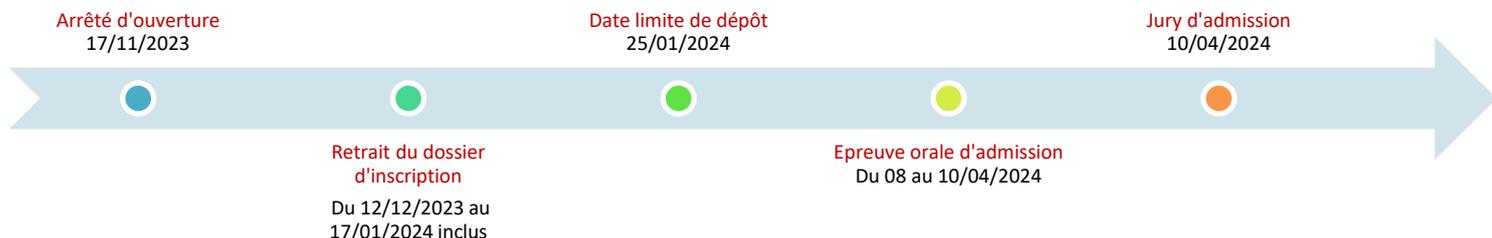


SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU CONCOURS	2
1.1.	Calendrier.....	2
1.2.	Nombre de postes ouverts	2
1.3.	Composition du jury.....	2
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	3
2.1.	Répartition Géographique	3
2.2.	Répartition Femmes/Hommes	3
2.3.	Répartition par tranche d'âge.....	3
2.4.	Préparation des candidats	4
3.	EPREUVE ORALE D'ADMISSION	4
3.1.	Nature de l'épreuve orale d'admission	4
3.2.	Principaux chiffres de l'épreuve orale	5
3.3.	Résultats de l'épreuve orale	5
4.	OBSERVATIONS DU JURY	6

1. PRESENTATION DU CONCOURS

1.1. Calendrier



1.2. Nombre de postes ouverts

Le Centre de Gestion de la Marne a été désigné organisateur de ce concours pour l'Interrégion Est, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Centres Interdépartementaux de Gestion de la Grande et la Petite Couronne, de la Charente Maritime, de la Charente, de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, du Nord, des Pyrénées-Atlantiques et de la Vienne.

Le nombre de postes ouverts

SPECIALITES	Interne sur titres	Concours
INFIRMIER CADRE DE SANTE	80	20
TECHNICIEN PARAMEDICAL CADRE DE SANTE	12	3

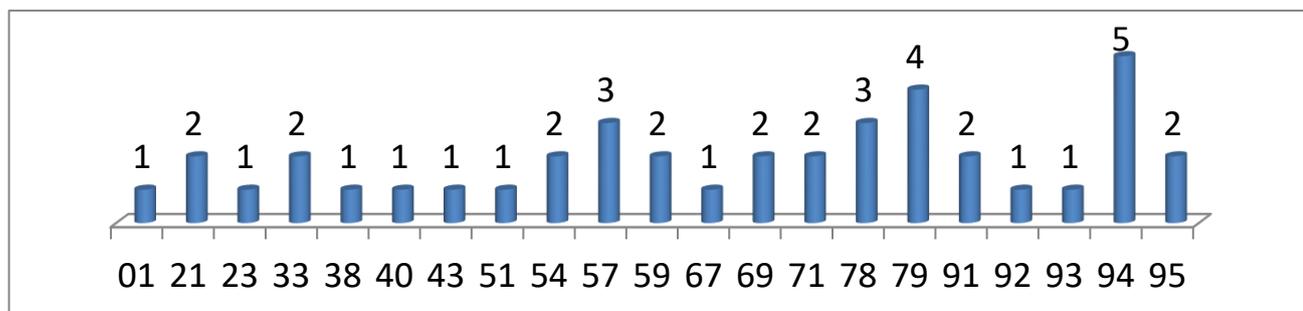
1.3. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
Mme Frédérique SCHULTHESS	<i>Présidente du Jury, Vice Présidente du Conseil Départemental de la Marne (51)</i>	Mme Muriel CLARENNE	<i>Attachée principale, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51), Représentante de la CAP A au Centre de Gestion de la Marne (51)</i>	Mme Marie POISSONNIER	<i>Cadre de santé, chef de service personnes âgées au Centre Intercommunal d'Action Sociale Meuse Grand Sud (55)</i>
M. Christian BARTHEN	<i>Adjoint au Maire de Lixing-lès-Saint-Avold (57)</i>	M. Jean-Claude LAUVAUX	<i>Cadre de santé, Directeur Adjoint à la Maison Des Personnes Handicapées de la Marne (51)</i>	M. Damien COLLARD	<i>Directeur territorial, Directeur de l'Autonomie au Conseil Départemental de la Marne (51), Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.</i>

2. PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS

2.1. Répartition Géographique

Répartition des candidats des départements de l'inter-région Est, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Centres Interdépartementaux de Gestion de la Grande et la Petite Couronne, de la Charente Maritime, de la Charente, de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, du Nord, des Pyrénées-Atlantiques et de la Vienne.



2.2. Répartition Femmes/Hommes

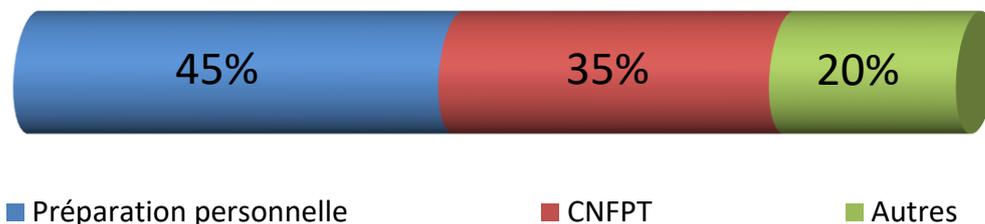


■ Hommes ■ Femmes

2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats



3. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

3.1. Nature de l'épreuve orale d'admission

Epreuve orale d'admission du concours avec expérience professionnelle :

Une épreuve d'entretien, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt, à partir d'un dossier dont le contenu est précisé en annexe 2 du décret n°2016-1038. Lors de son inscription, chaque candidat constitue et joint le dossier précité.

L'épreuve d'entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, vise à apprécier la motivation et l'aptitude du candidat à exercer la spécialité dans laquelle il concourt, dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions et son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un cadre territorial de santé paramédical.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

Epreuve orale d'admission du concours interne sur titre :

Une épreuve d'entretien, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt, à partir d'un dossier dont le contenu est précisé en annexe 1 du décret n°2016-1038. Lors de son inscription, chaque candidat constitue et joint le dossier précité.

L'épreuve d'entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, vise à apprécier la motivation du candidat, son aptitude à résoudre les problèmes d'encadrement susceptibles d'être rencontrés dans l'exercice des missions du cadre d'emplois, ainsi que sa connaissance de l'environnement professionnel territorial dans lequel il intervient.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier n'est pas noté (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve orale

L'épreuve orale s'est déroulée au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne et à l'Annexe du Centre de Gestion de la Marne, au Pôle Santé et Prévention situé 6 rue Sainte-Marguerite à Châlons-en-Champagne, du 08 au 10 avril 2024 inclus.

Spécialité Infirmier cadre de santé

Nombre de candidats au concours	
Nombre de postes	20
Nombre de présents à l'épreuve orale	6
Absentéisme en %	45 %
Nombre de candidats au concours interne sur titres	
Nombre de postes	80
Nombre de présents à l'épreuve orale	29
Absentéisme en %	27,50 %

Spécialité Technicien paramédical cadre de santé

Nombre de candidats au concours	
Nombre de postes	3
Nombre de présents à l'épreuve orale	0
Absentéisme en %	100 %
Nombre de candidats au concours interne sur titres	
Nombre de postes	12
Nombre de présents à l'épreuve orale	4
Absentéisme en %	43 %

3.3. Résultats de l'épreuve orale

Pour le concours Interne sur titres, spécialité « infirmier cadre de santé », le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10 sur 20.

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
8,00	18,50	0	24

Pour le concours Interne sur titres, spécialité « technicien paramédical cadre de santé », le seuil d'admission a été fixé par le jury à 16 sur 20.

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
7,50	16,00	0	2

Pour le concours avec expérience professionnelle, spécialité « infirmier cadre de santé », le seuil d'admission a été fixé par le jury à 11,50 sur 20.

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
7,50	17,00	0	5

4. OBSERVATIONS DU JURY

A l'issue de l'épreuve orale d'admission de ce concours, les membres du jury ont formulé les remarques suivantes :

Les candidats doivent s'aider de la note de cadrage de l'épreuve orale et travailler davantage leur présentation.

Le jury constate que les candidats manquent de connaissances sur l'environnement professionnel territorial, y compris sur leur propre collectivité.

La Présidente du jury

Madame Frédérique SCHULTHESS

*Vice Présidente du Conseil Départemental
de la Marne (51)*

